



Comment faire jouer la garantie décennale ?

Par **nicefroggy**, le **27/07/2011 à 18:58**

Bonjour

Nous avons acheter une maison il y a maintenant 1 an qui bénéficie encore de la garantie décennale jusqu'au 1er sept 2011.

Au fur et à mesure de notre vie dans la maison nous constatons plusieurs problèmes sur la plomberie et les canalisations, d'humidité dans le sous sol qui a du salpêtre (bien dissimulé par les ex propriétaires) mais surtout un affaissement du toit de la maison. En fait il y a une partie qui est soutenue par des poutres qui reposent à même la terre devant la maison faisant ainsi un petit abri. Bien évidemment la terre bouge et toute la dalle béton fait des vagues, les poutres sont fissurés, non traitées et du coup le toit bouge aussi...

L'entreprise qui a initialement réalisé les travaux a semble t il fermé. Du coup je ne sais pas comment m'y prendre. Je pensais contacter directement les assureurs par AR, mais faut il faire au préalable un constat d huissier ?

Le maitre d oeuvre n'avait pas pris d assurance dommage ouvrage, cela a t il une incidence quelconque ? Est ce que je dois en informer les vendeurs ?

Je précise ttefois que ceux qui nous ont vendu etaient les seconds proprios.

Merci d avance pr votre aide.

Par **Christophe MORHAN**, le **27/07/2011 à 19:27**

vu l'ampleur et la date, prenez un avocat de toute urgence.

celui-ci vous guidera vers peut être constat d'huissier, expertise judiciaire plus procédure éventuelle.

Par **nicefroggy**, le **27/07/2011 à 20:13**

Ah bon ?! Je pensais pas que c etait si inquiétant.

Je n ai pas les moyens de prendre un avocat je vais faire un constat d huissier et j espere pouvoir gérer la suite !

Par **Christophe MORHAN**, le **27/07/2011 à 22:20**

le constat d'huissier ne va pas interrompre le délai//Ré décennale, il reste un moyen très efficace de preuve, c'est déjà beaucoup mais c'est tout.

Par **nicefroggy**, le **28/07/2011** à **10:08**

Je ne pensais pas interrompre le délai de la décennale, pour moi la démarche que je souhaite entreprendre est de faire jouer l'assurance pour effectuer les réparations qui s'imposent afin de rendre la maison sûre (surtout le toit). Cela veut-il dire que je suis à côté de la plaque en espérant une telle chose ?

Par **Christophe MORHAN**, le **28/07/2011** à **22:14**

quid si l'assurance reste muette et votre délai est expiré, sortez le mouchoir.

votre temps d'action est très très court.